



# Communiqué de presse

Date

28 février 2019

---

## La COMCO décèle le cartel bernois du gravier et du béton

**Berne, 28.02.2019 – Les producteurs de béton et de gravier se sont accordés sur leurs prix dans la ville de Berne et environs, et ont coordonné les régions desservies. Ils ont ainsi affaibli la concurrence et rendu l'entrée sur le marché plus difficile pour des concurrents. La Commission de la concurrence (COMCO) a sanctionné les groupes Alluvia et Kästli pour un montant total d'environ 22 millions de francs.**

Les groupes Kästli et Alluvia se sont entendus sur différents éléments du prix du béton et du gravier pendant plusieurs années jusqu'en 2013, et ont coordonné leurs régions d'activité. Ils se sont mis d'accord sur les listes de prix, se sont réciproquement communiqués leurs rabais sur les quantités et ont instauré le versement d'une prime sur le gravier et le béton (Kies- und Betonbatzen). Les deux groupes ont octroyé à leurs clients des avantages prédéfinis seulement s'ils se fournissaient exclusivement en béton et gravier auprès d'eux. Pour le calcul et le paiement des rabais et des avantages, ils utilisaient un lieu d'encaissement commun, grâce auquel ils échangeaient des informations détaillées sur les prix et les quantités.

Par l'ensemble de leurs comportements, ils ont amoindri la pression concurrentielle entre eux sur le marché du béton et du gravier dans la région de la ville de Berne et environs, se sont protégés contre des concurrents et ont augmenté leur marge de manœuvre pour fixer des prix plus élevés. Ces comportements enfreignent la loi sur les cartels.

La décision de la COMCO peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Le dossier de presse contient de plus amples informations.

### Contact/questions:

Andreas Heinemann Président	078 842 96 01	andreas.heinemann@weko.admin.ch
Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@weko.admin.ch
Frank Stüssi Directeur suppléant	058 462 27 07 076 402 46 21	frank.stuessi@weko.admin.ch